



Conditions générales du concours « Les Créatives – Camélia Jordana »

La participation au concours « **Les Créatives – Camélia Jordana** » organisé par les Services industriels de Genève (SIG) a valeur d'acceptation des présentes conditions générales.

La participation au concours est possible du 13 octobre au 20 octobre 2021 (minuit), à travers la page Instagram SIG. Pour prendre part à ce concours, les internautes devront commenter le post en répondant à la question suivante : « En quelle année a eu lieu le 1er festival Les Créatives ? ».

Une seule participation est admise par personne.

Les employé·es de SIG travaillant pour la Communication ou le Marketing ainsi que leur famille proche, ne peuvent pas y participer.

Le concours met en jeu 5x2 billets pour assister au concert de Camélia Jordana, lors du festival Les Créatives qui aura lieu le 19 novembre 2021 à Genève.

Les 5 gagnant·es seront tiré·es au sort le 21 octobre au matin parmi les réponses correctes et averti·es par message privé sur leur compte Instagram.

Il leur sera demandé Nom, Prénom et adresse email pour l'envoi des lots. Si les gagnant·es ne répondent pas dans un délai de 3 jours, SIG se réserve le droit de remettre les lots concernés en jeu.

Les billets proposés dans le cadre de ce concours ne peuvent pas être payés en espèces, ni être échangés et ne sont valables que pour le concert de Camélia Jordana qui a lieu à Genève le 19 novembre 2021. Leur revente et le marché noir sont formellement interdits.

SIG se réserve le droit de vérifier à tout moment l'identité des participant·es et de disqualifier les participant·es dont la participation n'est pas conforme aux présentes conditions générales, ou ayant interféré avec le processus de participation. Les erreurs et omissions dans l'inscription des participant·es seront appréciées à la libre discrétion de SIG. Dans le cas où SIG ne ferait pas valoir l'un ou l'autre de ses droits à l'un ou l'autre stade de la procédure, cela n'implique pas un renoncement à ses droits.

SIG traite les données personnelles reçues conformément à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD).

S'il est fait obstacle à ce concours de quelque manière que ce soit, ou si ce dernier ne peut pas être réalisé, tel que raisonnablement anticipé, pour une raison échappant au contrôle de SIG, SIG se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier, suspendre, interrompre ou annuler le concours, si cela lui semble approprié.

SIG ne peut être tenue pour responsable de problème en rapport avec les demandes de participation perdues ou tardives, quelle qu'en soit la raison, et ne garantit d'aucune façon que le système utilisé par les participant·es pour prendre part au concours sera disponible à tout moment. De même, la responsabilité de SIG ne pourra en aucun cas être engagée en ce qui concerne les différents messages, commentaires et photos postés sur ses différents espaces digitaux dans le cadre du concours. Ces propos sont à la seule responsabilité des participants. A ce titre, SIG se réserve le droit de refuser ou de supprimer toute réponse ou commentaire posté par un·e participant·e jugée offensante, à caractère pornographique ou insultante.

La responsabilité de SIG ne pourra en aucun cas être engagée dans le cadre du concours. Tout recours de participant·es ou de tiers contre SIG est exclu.